

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut – Avenants n°2 aux marchés de travaux des lots 3, 7 et 8, avenant n°1 au marché de travaux du lot n°13

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a programmé les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut. Un appel d'offres a été lancé, et dans un premier temps, 17 lots sur 20 ont été attribués pour un montant de 4 104 322,21 € HT (options incluses), puis les 3 lots suivants à l'occasion d'une seconde consultation, portant le montant H.T. à 4 232 182,70 €.

Un lot de déplombage s'est avéré nécessaire entre temps, pour un montant total de 80 000 € et 5 autres lots liés à l'agencement et à la scène restent à pourvoir pour un montant estimé à 384 000 € H.T.

Pour optimiser l'esthétique de l'escalier et des velux, et à la demande du conservateur régional des Monuments Historiques, il convient de procéder à un certain nombre d'ajustements.

Par ailleurs, le chauffage hivernal de l'ancien théâtre et la mise en place d'un éclairage spécifique pour les loges et le poulailler nécessaire à la muséographie complètent ces travaux supplémentaires. Les 4 avenants représentent un montant de 20 232,36 € H.T.

* * * * *

VU les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatifs aux appels d'offres ouverts,

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 17 octobre 2011 portant sur la modification n° 2 de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 9 du bureau communautaire du 24 octobre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux de l'ancien théâtre,

VU la délibération n° 15 du bureau communautaire du 19 novembre 2012 portant sur la signature d'avenants aux marchés de travaux de l'ancien théâtre,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 février 2013

n° 11

page 2/2

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 23 Octobre 2012 et de la commission d'appel d'offres du 5 février 2013,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants n° 2 ci-joints aux lots 3, 7 et 8 et l'avenant n°1 au lot n°13, conformément au tableau ci-dessous :

Lot n°3 – Couverture, étanchéité SIMONNEAU	<u>Marché initial :</u> Base 111 823,93 € HT Avenant n°1 4 030,00 € HT Avenant n°2 2 700,00 € HT Portant le total à 118 553,95 € HT Soit une augmentation de 6,01 % pour les 2 avenants
Lot n°7 – Electricité INEO	<u>Marché initial :</u> Base 248 920,30 € HT Option 8 402,40 € HT Avenant n°1 12 487,95 € HT Avenant n°2 9 182,36 € HT Portant le total à 278 992,81 € HT soit une augmentation du 8,42 % pour les 2 avenants
Lot n°8 – Chauffage, ventilation, plomberie EIFFAGE	<u>Marché initial :</u> Base 397 538,20 € HT Avenant n°1 10 059,04 € HT Avenant n°2 3 000,00 € HT Portant le total à 410 597,24 € HT Soit une augmentation de 3,28 % pour les 2 avenants
Lot n°13 – Peinture décorative Régis CHESNE	<u>Marché initial :</u> Base 297 725,50 € HT Avenant n°1 5 350,00 € HT Portant le total à 303 075,50 € HT Soit une augmentation de 1,79 %

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.18 / 2317 / OP104 / 5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 13/02/2013 , n°753
Publié au siège de la CAPC, le 13/02/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER